



Liquidation de la communauté

Par **gdebel**, le **15/01/2009** à **22:10**

Bonjour,

Suite à mon divorce (avril 1997), la séparation des biens n'est toujours pas effective (appartement micro-entreprise). Madame a beaucoup retardé la procédure au départ et moi par la suite. Un expert a déterminé le montant du patrimoine via une procédure judiciaire mais Madame a souhaité revenir à une solution amiable. Celle-ci n'ayant aboutit, j'aimerais avoir votre avis sur la suite à donner.

En ce qui concerne le mandat, je veux bien qu'il y ait négociation rapide sinon la procédure judiciaire serait envisagée.

Bien cordialement